



Basse-Terre le 04 /01/ 2023

Ary Chalus demande au Gouvernement la non application de la réforme de l'assurance chômage en Outre-mer

La réforme de l'assurance-chômage inscrite dans la loi relative au « fonctionnement du marché du travail en vue du plein-emploi » entrera en vigueur le 1er février.

Ce texte prévoit notamment de moduler les règles d'indemnisation selon la situation du marché du travail.

Le président de la Région Guadeloupe, Ary Chalus, réitère auprès du Gouvernement, sa demande à ce que ce texte ne s'applique pas dans les territoires d'Outre-Mer caractérisés par un marché du travail bien plus étroit et où la situation sociale justifie un resserrement spécifique pour un traitement équitable du chômage qui frappe massivement et durablement nos territoires.

Contact Presse Région : Karel CLOTAIRE – 0690 31 16 48 – karel.clotaire@regionguadeloupe.fr



@REGIONGUADELOUPE #CRGUADELOUPE